



BULLETIN ADHÉSION CLUB LOKALON

2024-2025

1. LE CLUB LOKALON : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Club Lokalon (ci-après dénommé le “Club”) est une initiative portée par la Chambre de Commerce Finistère à Quimper. Il vise à mettre en relation les commerces adhérents et entreprises acheteuses de Kdo'Pass, afin d'étendre la dynamique économique engagée par le chèque cadeau sur le territoire et de favoriser les synergies locales.

Sa vocation est de donner une nouvelle dimension à l'achat local & bâtir une économie plus responsable.

*Les informations complémentaires sur le Club, sa vocation, ses principes et son organisation sont précisées en **annexe 1 - Mieux nous connaître**.*

2. ADHÉRER À LOKALON, C'EST BÉNÉFICIER DE 8 SOLUTIONS UTILES

- **Une plateforme d'achats** est mise à disposition des adhérents afin d'obtenir des conditions avantageuses sur des charges annuelles courantes (26% d'économies en moyenne sur différents segments d'activité).

Devenir fournisseur sur cette plateforme est également possible en répondant aux appels d'offres annuels du prestataire.

Lokalon est intermédiaire entre le fournisseur de la plateforme et les adhérents.

- **Une carte avantages type CSE** est mise à disposition via une plateforme en ligne. Ils sont accessibles par l'achat d'une carte nominative offerte aux salariés de l'entreprise.

Coût à la charge de l'adhérent : 15€ HT / salarié / an (à régler directement à Lokalon) en amont de l'inscription des salariés.

Lokalon est l'intermédiaire entre le fournisseur de la plateforme et les membres.

- **Le Coin des affaires** permet à chaque adhérent du Club d'offrir à ses pairs, adhérents au Club, des avantages/bénéfices pour générer du business.

Un document actant ses avantages sera édité et signé par les adhérents à chaque adhésion.

- **Un livrable RSE**, produit par l'équipe Lokalon, est mis à disposition de tous les adhérents une fois par an, et répertorie les chiffres clés annuels du dispositif Kdo'Pass, les actions collectives de Lokalon et l'annuaire de ses adhérents.

- **Un label “Entreprise engagée en Sud Finistère”** permet aux adhérents d'être identifiés comme entreprises vertueuses compte tenu de leurs engagements RSE.

- **Une communication omnicanale**, valorise les actions du Club et de ses adhérents via :
 - le site web : www.kdopass.bzh
 - les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Youtube
 - la newsletter mensuelle digitale

3. COMMENT ADHÉRER AU CLUB ?

Pour adhérer au Club, l'adhérent devra :

- Être un dirigeant d'entreprise, basé sur le territoire du Sud Finistère
- Être en activité lors de son adhésion
- Faire partie du dispositif Kdo'Pass (en tant qu'adhérent ou acheteur)

L'adhésion prendra automatiquement fin pour les motifs suivants :

- Cessation de l'activité du dirigeant
- Non-paiement de la cotisation annuelle à 3 mois
- Retrait du dispositif Kdo'Pass

L'adhésion est conclue pour une durée de 1 an, à compter de la date d'inscription et, est **tacitement reconductible**.

En cas de non-renouvellement, l'adhérent du Club devra signaler son souhait de ne pas renouveler son adhésion au minimum 1 mois avant sa date de reconduction.

La cotisation au Club est fixée comme suit :

- 180 € HT / an : pour toute structure de moins de 3 ans d'existence
- 250 € HT / an : pour toute structure de plus de 3 ans d'existence

Cette cotisation servira à organiser les actions collectives annuelles ci-dessous :

- Réunions Bâisseurs : 4 par an (une par trimestre)
Travail entre adhérents sur les problématiques communes et actions du Club
- Tables Rondes : 3 par an (une par trimestre)
Conférences et ateliers sur des thématiques choisies par les adhérents du Club
- Évènement d'envergure : 1 par an (fin du 1er semestre)
Moment de cohésion et de convivialité entre les membres du Club
- Opération événementielle : 1 par an (JNCP au mois d'octobre)
Opération de mise en valeur des commerçants, artisans et entreprises du territoire
D'autres opérations complémentaires pourront être mises en place.

La CCI Finistère se réserve le droit de refuser une adhésion ou ré-adhésion.

4. CALENDRIER 2025

JANVIER	Lundi 20 janvier	Réunion Bâtisseurs #1 10h-12h : CCI Finistère à Quimper
FÉVRIER	Lundi 17 Février	Table Ronde #1 Thématique à venir
MARS	De Mars à Juin	Démarchage JNCP
AVRIL	Lundi 7 Avril	Réunion Bâtisseurs #2 12h-12h : CCI Finistère à Quimper
MAI	Lundi 26 Mai	Table Ronde #2
JUIN	Lundi 9 Juin	Évènement cohésion Lokalon
	Lundi 30 Juin	Réunion Bâtisseurs #3 10h-12h : CCI Finistère à Quimper
JUILLET-AOÛT : ÉTÉ		
SEPTEMBRE	Lundi 15 Septembre	Réunion Bâtisseurs #4 10h-12h : CCI Finistère à Quimper
OCTOBRE	Samedi 11 Octobre	Opération JNCP
NOVEMBRE	Lundi 3 Novembre	Table Ronde #3
	Jeudi 13 Novembre	Soirée After JNCP 19h-23h : CCI Finistère à Quimper
DÉCEMBRE	Tous le mois	Calendrier de l'Avent Jeu concours réseaux sociaux

Calendrier prévisionnel, les dates et sujets peuvent être amenées à évoluer en cours d'année.

BULLETIN D'ADHÉSION CLUB LOKALON 2025

Entreprise : _____

Représentée par : _____

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ADHÉRENTE

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Dirigeant(e) : _____

Email dirigeant : _____ Téléphone : _____

Activités : _____

N° de SIRET : _____ Date de création : _____

Chiffre d'affaires : _____ Effectif : _____

Site web : _____

Page Facebook : _____

Page Instagram : _____

Page LinkedIn : _____

TARIFICATION

Je déclare régler la cotisation annuelle de :

Structure de moins de 3 ans d'existence

Montant HT : 180 € HT
Dont TVA 20 % : 36 € HT
Montant TTC : 216 € TTC

Structure de plus de 3 ans d'existence

Montant HT : 250 € HT
Dont TVA 20 % : 50 € HT
Montant TTC : 300 € TTC

Par chèque : chèque N° _____
libellé au nom de la CCI Finistère

Par virement

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
13807	00561	32721728316	01

IBAN : FR76 1380 7005 6132 7217 2831 601
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN

Signature et Cachet :

En réglant la cotisation et en signant le bulletin d'adhésion, vous déclarez avoir pris connaissance et respecter l'annexe 1 - Mieux nous connaître, et l'annexe 2 - Charte d'engagement.

FICHE CONTACTS

Merci d'indiquer ci-dessous les personnes qui souhaitent recevoir :

- Les offres Lokalon
- Nos invitations aux évènements annuels
- Nos différentes informations

PERSONNE PRIORITAIRE

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Téléphone : _____

SUPLÉANT 1 - en cas d'indisponibilité de la personne prioritaire

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Téléphone : _____

SUPLÉANT 2 - en cas d'indisponibilité de la personne prioritaire et du suppléant 1

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Les données collectées par le présent bulletin sont traitées par la CCIMBO, responsable du traitement, dont le siège social se situe 1 place du 19ème RI 29200 BREST, dans le cadre de l'animation du Club achats 29. Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans. Les destinataires de ces informations sont les salariés de la CCIMBO affectés à l'animation du Club achats 29 et toute autre personne spécifiquement habilitée à en prendre connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, venue modifier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, d'effacement, de rectification, ou de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que d'un droit de portabilité. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement et d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'en faire la demande accompagnée d'un justificatif d'identité valide par courrier à : Club Achat 29, 1 place du 19ème RI - CS 63825 - 29238 Brest Cedex 2 ou par internet à l'adresse suivante : dpo@bretagne-ouest.cci.bzh

ANNEXE 1 - POUR MIEUX NOUS CONNAÎTRE

1. OBJET DU CLUB

Le Club est ouvert à tous les dirigeants d'entreprises déjà membres du dispositif Kdo'Pass du Sud Finistère, avec les modalités suivantes :

- le Club est composé de personnes morales, représentées par ses dirigeants, personnes physiques, les adhérents.
- les adhérents au Club s'engagent à contribuer, dans la mesure de leur disponibilité, à l'atteinte des objectifs communs définis dans la charte.
- l'appartenance au Club implique l'acceptation et le respect de ses règles de fonctionnement.

2. VOCATION DU CLUB

Le Club a vocation à réunir les entreprises acheteuses et commerçants adhérents de Kdo'Pass, afin de donner une nouvelle dimension à l'achat local & bâtir une économie plus engagée et responsable en Sud Finistère.

3. ANIMATION DU CLUB

Le Club sera piloté par la personne de la CCI Finistère à Quimper dédiée aux actions du club (ci-après "l'équipe Lokalon" du service "Actions collectives commerce et tourisme" - délégation Quimper).

L'animation ou la co-animation du Club sera confiée à un collaborateur Lokalon.

Les réunions auront lieu à la CCI Finistère à Quimper, mais aussi chez les entreprises membres du Club afin de valoriser et découvrir les activités et savoir-faire de chacun. Ces réunions seront également ouvertes, sur invitations, aux entreprises non membres souhaitant découvrir le Club.

4. PRINCIPES FONDATEURS DU CLUB

Six axes clés constituent les fondements du Club :

- **Co-construire** des actions qui donnent du punch au territoire du Sud Finistère.
- **Créer du lien** entre les commerçants adhérents et entreprises acheteuses.
- **Fidéliser** les salariés via une carte avantages dédiée aux TPE et PME.
- **Monter en compétences** via les Tables Rondes sur des thématiques liées au quotidien des membres et de leur entreprise.
- **Réduire les charges** des entreprises via une plateforme d'achat locale.
- **Engagement RSE** affirmé par les entreprises et commerces via un label.

5. ORGANISATION DU CLUB

LES RENDEZ-VOUS DE L'ANNÉE

Les adhérents du Club se réunissent a minima 6 fois par an sur invitation de l'Équipe Lokalon.

Pour l'annonce des rencontres, chaque adhérent recevra une invitation (par mail ou papier) avec un bulletin réponse qu'il doit renvoyer afin de confirmer sa participation à J-7.

Les 6 évènements phares annuels sont les suivants :

- **les réunions "Les bâtisseurs"** : organisées quatre fois par an. Elles permettent d'échanger ensemble, membres adhérents et équipe Lokalon, et d'écrire une feuille de route commune pour coconstruire les actions annuelles du Club.
- **les "Tables Rondes"** : organisées jusqu'à trois fois par an, ces ateliers et conférences permettent aux adhérents du Club (acteurs économiques), de se rencontrer, d'obtenir de l'information utile grâce à l'intervention d'experts. Gratuites pour les membres du Club, les Tables Rondes sont également ouvertes aux entreprises et commerçants non adhérents contre paiement de 15€.

OPÉRATIONS ÉVÈNEMENTIELLES D'ENVERGURE

Le Club organise deux opérations évènementielles d'envergure sur le territoire du Sud Finistère :

- **une opération de cohésion d'équipe** (commerçants, entreprises, partenaires) : en 2024, un Lokalon'Tha (inspiré de l'émission TV Koh Lanta) a été organisé pour fédérer les membres du Club. En 2025, une nouvelle opération de cohésion entre adhérents sera proposée.
- **une opération commerciale** : en 2024, l'affiliation à la "Journée Nationale des Commerces de Proximité" (JNCP), a permis d'animer les cœurs de ville sur la totalité du territoire Sud Finistère. En 2025, les entreprises seront invitées à participer à cette journée en ouvrant leurs portes au public et en faisant découvrir les métiers.

D'autres actions pourront venir compléter celles-ci en cours d'année.

6. COMMUNICATION SUR NOS ÉVÈNEMENTS

L'ensemble des évènements, animations, échanges liés au Club seront communiqués via :

- la Newsletter Kdo'Pass mensuelle, envoyée par mail
- la page web dédiée à Lokalon sur le site www.kdopass.bzh
- les réseaux sociaux Kdo'Pass (Facebook, Instagram, LinkedIn)

Chaque adhérent recevra un accès au Google drive commun regroupant l'ensemble des informations liées à la vie du Club :

- Annuaire des membres
- Comptes rendus des réunions
- Informations sur les plateformes
- Retours en images des des évènements
- Documents utiles pour faciliter la prescription du Club par les membres.

ANNEXE 2 - CHARTE D'ENGAGEMENT LOKALON

En devenant membre du Club Lokalón, je m'engage à :

- Assurer une présence **à minima sur 3 rendez-vous annuels** de Lokalón
- **Promouvoir le Club et ses actions** auprès de mon réseau professionnel
- **Relayer les informations** relatives aux actions collectives sur mes supports/canaux de communication.
- **Apposer le label** "Entreprise engagée en Sud Finistère" sur l'ensemble de mes supports et le cas échéant, vitrines.
- **M'engager dans le coin des affaires** en y contribuant avec une offre spécifique à destination des membres du Club.

À Quimper, le _____

En signant cette charte, je suis d'accord pour respecter et suivre les engagements cités.

LE MEMBRE

Entreprise : _____

Nom-Prénom : _____

Signature :

Précédé de la mention Lu et approuvé

POUR LA CCI

Nom-Prénom :

Signature :

Précédé de la mention Lu et approuvé